

## ANNEXE II

## PROGRAMME N° PRO-INNO-63

## Baisse les Watts

**1. Secteur d'application**

Innovation.

**2. Dénomination et objet**

Porté par LA POSTE SA, le programme « Baisse les Watts » vise à accompagner le plus grand nombre d'entreprises (TPE/PME) selon deux axes :

1. Un parcours de réduction des consommations d'électricité en développant leur compétence et leur autonomie ;
2. Un accompagnement personnalisé s'inscrivant dans la durée au travers d'une animation avec des contenus spécifiques aux principaux métiers.

Ce programme a pour objectif de toucher 700 000 entreprises à travers un dispositif mixant digital et accompagnement humain.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 3,8 TWhcumac sur la période 2022-2024.

### 3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2024, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, et les autres parties concernées.

### 4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
<b>V</b>	=	<b>C</b>	/	<b>0,007</b>